



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CAR/273**

Le 10 mars 2009

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications
– **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Recommandation**

A la réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R (Services de terre), qui s'est tenue les 10 et 11 novembre 2008, la Commission d'études a adopté le texte d'un projet de nouvelle Recommandation et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titre et résumé de ce projet de Recommandation sont donnés à l'Annexe 1.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 10 juin 2009, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ce projet de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique qu'un projet de Recommandation ne devrait pas être approuvé est prié d'en donner la raison et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-5).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que cette Recommandation soit publiée conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-5.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Titre et résumé du projet de Recommandation

Document joint:

Document 5/BL/2 sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Annexe 1

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 5 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[ANT PAT] (Doc. 5/89)

Doc. 5/BL/2

Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage

Cette Recommandation décrit les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser pour l'analyse des brouillages dus à une source unique et des brouillages cumulatifs. Compte tenu des données disponibles concernant l'ouverture de faisceau d'antenne à 3 dB et la valeur de crête du premier lobe latéral, il est possible de sélectionner l'ensemble d'équations approprié pour les diagrammes dans le plan vertical et dans le plan horizontal. Les diagrammes correspondant aux valeurs de crête, pour le brouillage dû à une source unique, et aux valeurs moyennes, pour le brouillage cumulatif, sont définis.
